

PLAN RHÔNE



TRANSPORT FLUVIAL

Un moteur dépollué innovant sur le bateau Valsaôna

Accessible à l'ensemble de la profession fluviale, cette innovation permet de développer une offre de motorisation plus verte qui répond aux exigences réglementaires.

Publié le 18 décembre 2020

Le ponton, mis en service en octobre 2020, bénéficiera d'une campagne de mesures d'émissions de polluants en sortie d'échappements sur ses différents cycles de navigation pour s'assurer de sa fiabilité, de sa sécurisation et de sa réponse aux exigences de la norme EMNR.

Ainsi, les gains en dépollution et les consommations seront objectivés en 2021.

En 2017, Voies Navigables de France (VNF) Lyon a lancé un programme de recherche sur un système de dépollution innovante des moteurs pour répondre aux besoins des bateliers dont les bateaux devront intégrer la nouvelle norme européenne des Engins Motorisés Non Routiers (EMNR). Elle est applicable depuis 2019 pour les moteurs de propulsion et les moteurs auxiliaires des bateaux de plus de 20m pour le transport de fret et de passagers.

Sa réalisation et sa mise au point ont été soutenus par les partenaires du Plan Rhône et l'Union européenne.



RÉGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



AVEC LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

L'EUROPE S'ENGAGE
pour le Rhône
et la Saône
avec le FEDER



UNION EUROPÉENNE

Plan
Rhône
Saône

